



Consigne Syndicale



Chers collègues,

Comme annoncé, nous vous communiquons la consigne syndicale suivante :

Mise en application d'une décision prise en NAO 2022 par la Direction.

Dès ce 1er septembre, nous invitons l'ensemble de nos collègues féminines à porter la tresse et nous invitons l'ensemble de nos collègues masculins à porter la barbe et le bouc, aux coupes soignées !

Bien évidemment, celles qui préfèrent arborer un chignon et ceux qui préfèrent se raser sont libres de le faire !

Bien que nous ayons reçu un mail, contenant le projet de la future charte du port de l'uniforme ce 25 août dernier, sa mise en application devait se faire en septembre ! Comme nous le spécifions dans notre dernière communication sur les engagements en NAO, l'entreprise a commencé sa course contre la montre pour l'aboutissement des engagements avant l'ouverture des NAO 2023. Pour le premier engagement, l'essai n'est pas transformé !

La Qualité de Vie au Travail semble être une problématique annexe. Alors que les NAO 2022 étaient justement axées sur cet aspect, il est très mal vécu qu'aucune avancée sur ces engagements ne soit réalisée !

Le SNPNC déposera un **préavis de grève** à la moindre convocation pour sanction liée au non-respect de la charte du port de l'uniforme actuelle. Ce préavis vous sera communiqué mais également auprès de nos actionnaires et la presse.

Plus on sera nombreux à suivre cette consigne et plus vite notre entreprise réagira pour réaliser et finaliser les dossiers en cours que sont les engagements pris en NAO.

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

